



**ATTESTATION DE RESIDENCE D'UN ENFANT
A JOINDRE AU DOSSIER SI NECESSAIRE
SI PARENTS SEPARES OU EN GARDE ALTERNEE SANS JUGEMENT**

Rappel : Selon l'article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou patrimoine d'autrui ».

Je soussigné(e), Nous, soussignés M/Mme

.....

.....

.....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant

Né(e) le/...../..... A

Atteste/Attestons sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon/notre enfant est la suivante :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Garde alternée : joindre la copie des pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents.

Parent isolé :

Atteste sur l'honneur ne plus avoir de contact avec M./Mme

.....

J'accepte/nous acceptons que cette adresse soit prise en compte pour l'inscription scolaire et l'affectation à l'école de secteur.

Attestons exercer conjointement l'autorité parentale sur notre enfant.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Caumont sur Durance le :

Signature parent 1

Signature parent 2